

AUTORISATION PARENTALE

ACTIVITÉS TRANSPORTS (cocher la case de votre choix) : J'autorise Je n'autorise pas

Mon enfant à participer aux activités et sorties organisées dans le cadre du fonctionnement de l'accueil de loisirs, et à utiliser tous les moyens de transport.

PHOTOGRAPHIES (cocher la case de votre choix) : J'autorise Je n'autorise pas

La ville de Narbonne à photographier mon enfant et à utiliser son image sans contrepartie financière. Cette autorisation est valable 3 ans à compter de ce jour, pour tous supports éditoriaux, de communication et de publicité connus et inconnus à ce jour.

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

La Mairie de Narbonne et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude, ont signé une convention de service pour la consultation des revenus enregistrés, l'adresse et la composition de la famille dans la base allocataire propriété de la CAF par l'intermédiaire du service télématique sécurisé dénommé CAFPRO.

Autorisez-vous la Mairie de Narbonne à consulter votre quotient familial sur la base de données CAFPRO ?

(En cas de réponse positive, pensez à communiquer votre n° allocataire sur la partie « renseignement de la famille (fournir justificatif).

En cas de réponse négative, vous devez fournir le dernier avis d'imposition.

A défaut, la tranche de facturation la plus haute sera appliquée.

J'autorise Je n'autorise pas

Personnes autorisées à récupérer l'enfant autres que les parents :

Nom-Prénom : Lien de parenté Tél. :

Nom-Prénom : Lien de parenté Tél. :

Nom-Prénom : Lien de parenté Tél. :

Personnes à contacter en priorité en cas d'urgence : (cocher la case qui correspond)

Père Mère Tuteur (trice) Autres : (mettre le nom de la personne)

Nom-Prénom : Lien de parenté Tél. :

Nom-Prénom : Lien de parenté Tél. :

Je soussigné(e)

NOM- Prénom (Responsable de l'enfant) :

NOM- Prénom de l'enfant : recon-
nais avoir pris connaissance du règlement intérieur, des modalités d'inscriptions et de fonctionnements des activités extrascolaires applicables pour l'année scolaire 2016/2017, et m'engage à les respecter et à signaler tout changement au service accueil inscription de la direction enfance et éducation 1, impasse Le Soleil, 11100 Narbonne.

Fait à le

Signature



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

à retourner au service Accueil Inscription
de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation dûment rempli
1, impasse Le Soleil, 11100 Narbonne Tél. 04.68.90.26.60

Fiche individuelle d'inscription aux activités extrascolaires maternelles et élémentaires 2016/2017

Renseignements sur l'enfant

NOM :

Prénoms :

Né(e) le : _ _ _ _ _ à

maternelle

élémentaire

Cadre réservé à l'administration

Reçu le :

Réceptionné par (nom de l'agent) :

Traité le : Par

Fratrie avec :

Observations :

Pièces manquantes :

Documents à fournir par le responsable de l'enfant

OBLIGATOIRE

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie avec les vaccins obligatoires ou copie du carnet de santé
- Copie du jugement de divorce
- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile 2016/2017
- Copie notification des droits CAF, MSA de moins de 2 mois ou copie du dernier avis d'imposition
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du sport est obligatoire pour les mercredis et les vacances scolaires
- Test d'aisance aquatique ou brevet de natation obligatoire à partir de 8 ans si l'enfant sait nager (mercredis et les vacances scolaires)

Le règlement intérieur des activités extrascolaires et périscolaires est réputé validé et accepté par les parents dès lors que l'enfant fréquente l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) l'ALAH (accueil de loisirs avec hébergement). En aucun cas il ne pourra être contesté sous prétexte d'une non transmission par l'administration de ce document qui vous ai remis lors de la remise du dossier unique 2016/2017.

Il est à la disposition de tous en libre distribution à la direction enfance et éducation (D.E.E) 1, impasse Le Soleil, 11100 NARBONNE ou sur demande par mail : enfance@mairie-narbonne.fr.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

PERE

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
CP Ville
Tél. maison :
Tél. travail :
Tél. portable :
Mail :
Titulaire de l' autorité parentale : OUI NON

MERE

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
CP Ville
Tél. maison :
Tél. travail :
Tél. portable :
Mail :
Titulaire de l' autorité parentale : OUI NON

RENSEIGNEMENTS SUR LA FAMILLE

Nom et prénom de la famille ou autres (responsable de l'enfant pendant le séjour) :

.....
Lien de parenté ou autres :

Situation familiale : (cocher la case qui correspond à votre situation)

- célibataire marié(e) concubinage pacsé (e) Veuf (ve) séparé(e)
 divorcé (e) (en cas de divorce ou de séparation nous fournir une copie du jugement)

Régime social :

- Caisse d'allocation familiale : N° allocataire
- MSA (agricole)
- Autres (à préciser) : caisse :
- Nombre d'enfants à charge :

Destinataire des factures : père mère autre

Adhésion à la facture en ligne (facture envoyée par mail) : Oui Non

Prélèvement automatique (demande par courrier - RIB obligatoire) : Oui Non

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES ALSH des mercredis (hors périodes des vacances scolaires)

ALSH mercredi maternelle sans restauration : OUI

- Jules Ferry Marie Curie Paul Bert Gaston Bonheur

ALSH mercredi élémentaire sans restauration : OUI

- Emile Zola F. de Cézelli Pasteur Voltaire Gaston Bonheur

Option du soir de 17h à 18h30 : OUI NON

Les horaires d'ouvertures des ALSH sans restauration sont de 13h30 à 18h30.

Il n'y a pas de réservation pour l'option du soir vous pouvez l'utiliser en fonction de vos besoins au moment voulu.

Le dossier unique vous ouvre les droits pour une année scolaire à l'activité. Afin de choisir le lieu à votre convenance et en fonction des places disponibles, la réservation est obligatoire au plus tard le lundi pour le mercredi suivant, par mail espacefamille@mairie-narbonne.fr, par téléphone au service accueil et inscription de la D.E.E. au 04.68.90.26.60.

Possibilité un mercredi sur l'autre directement sur le centre de loisirs fréquenté.

Toute annulation le jour même sera facturée à défaut de certificat médical. Ce dernier doit être remis au service accueil inscription de la D.D.E dans un délai maximal de 15 jours suivant le jour d'absence de l'enfant faute de quoi la réduction ne sera pas prise en compte.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES DES VACANCES SCOLAIRES

L'inscription des petites et grandes vacances est en fonction des besoins de la famille, pour cela une inscription est nécessaire. Le dossier unique complet vous permet de ne plus avoir de justificatif à fournir pendant toute la période scolaire.

- > Les inscriptions débutent 15 jours avant pour les petites vacances et début juin pour les vacances d'été
- > Possibilité d'inscription au service accueil inscription de la D.E.E.
- > Possibilité d'inscription sur le site de la ville dans la rubrique espace famille avec votre identifiant et votre mot de passe (si le dossier est complet)
- > Aucune inscription ne sera faite par téléphone

REGIME PARTICULIER

Sans porc OUI NON OU sans viande OUI NON

Allergie alimentaire (PAI*) OUI NON

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants souffrant d'un problème d'ordre allergique ou de santé et qui nécessite une adaptation.

Dans le cadre d'un PAI alimentaire, un « panier-repas » fourni par la famille peut être préconisé. L'enfant ne sera pas accepté sans la mise en place du PAI avec la D.E.E.

Tout PAI doit être établi avant la fréquentation de l'enfant dans les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Votre enfant a-t-il besoin de rencontrer un interlocuteur de la D.E.E afin de mettre en place un protocole d'accueil ? OUI NON

Le Projet d'Accueil Personnalisé (PAP) concerne les enfants en situation de handicap. Les familles ayant besoin d'un service extrascolaire doivent obligatoirement le mentionner dans le D.U. Ceci conditionne un accueil adapté et sécurisé pour votre enfant. Le projet est élaboré avec l'ensemble des partenaires à l'initiative de la famille (directeur ACM, structure spécialisé et référent PAP).

Tous les PAP doivent être établis avant la fréquentation de l'enfant dans les ACM (Accueils Collectifs de Mineurs).